

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 24 mars 2006
(convocation du 13 mars 2006)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Mars Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvere, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. MARTIN Hugues à M. VALADE Jacques
Mme. FAYET Véronique à M. CAZABONNE Didier
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. BANAYAN Alexis à M. SIMON Patrick
M. BANNEL Jean-Didier à Mme. PUJO Colette
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 30)
M. BENOIT J. Jacques à Mme DUMONT Dominique (à compter de 10 h 40)
Mme. BRACQ Mireille à M. MERCHERZ Jean
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CANOVAS Bruno
M. CAZENAVE Charles à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. DAVID Jean-Louis à M. DUCHENE Michel
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique
M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert (à compter de 11 h 30)
Mme de FRANCOIS à M. ANZIANI ALain (à compter de 11 h 30)

M. HERITIER Michel à M. HOUDEBERT Henri (à compter de 11 h 30)
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel (à compter de 11 h 30)
M. LOTHAIRES Pierre) M. MANGON Jacques (jusqu'à 12 h 00)
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MONCASSIN Alain à Mme FAORO Michèle (à compter de 11 h 30)
Mme PALVADEAU Chrystèle à Mme DARCHE Michelle (jusqu'à 10 h 40)
M. PIERRE Maurice à M. MERCIER Michel (à compter de 11 h 30)
M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
Mme. RAFFARD Florence à Mme. TOUTON Elisabeth
M. TAVART Jean-Michel à M. SAINTE-MARIE Michel

EXCUSE :

M. PUJOL Patrick

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - Bordeaux - Franchissement Lucien Faure - Pont mobile
Bacalan-Bastide - Assistance technique à maîtrise d'ouvrage - Contrôle
extérieur des ouvrages - Appel d'offres - Autorisation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2000/1144 du 22 décembre 2000, le conseil de Communauté a décidé la réalisation d'un pont mobile franchissant la Garonne au droit de la rue Lucien Faure à Bordeaux et présentant les fonctionnalités suivantes :

Ce pont mobile est à travée levante dégageant sur une passe navigable d'une centaine de mètres :

- en position levée, le même tirant d'air que le pont d'Aquitaine,
 - en position baissée, le même tirant d'air que le pont de Pierre
- Il est dimensionné pour assurer le passage :
- de la circulation automobile (y compris les poids lourds) sur 2x2 voies,
 - d'un transport en commun en site propre (bus ou tramway) sur 2 voies,
 - des deux roues sur 2 pistes cyclables
 - des piétons sur 2 trottoirs.

Il est raccordé à niveau aux quais rive droite et rive gauche.

Par délibération n°2002/359, en date du 31 mai 2002, le Conseil de Communauté a décidé de retenir la procédure d'appel d'offres conception-réalisation, modalité particulière de l'appel d'offres sur performances, pour la réalisation de ce pont mobile et d'autoriser les services à engager la préparation du dossier de consultation de l'appel d'offres conception-réalisation.

Le cahier des charges de ce dossier de consultation, approuvé par le Conseil du 19 septembre 2003, prévoit la réalisation d'un contrôle extérieur par la maîtrise d'ouvrage.

Le contrôle extérieur s'inscrit dans la démarche générale de la Qualité des études et travaux prévue sur ce chantier complexe.

Les prestations de contrôle extérieur s'effectuent au stade de la conception, de l'exécution des travaux et sont complémentaires des contrôles (internes et externes) menés au sein du groupement concepteur/réalisateur. Elles concernent la vérification de l'organisation qualité et de la mise en place des procédures associées.

Ces prestations comprennent aussi des essais et mesures de convenance ou de réception, sur site ou en usine sur des parties d'ouvrages structurelles (fondations profondes, bétons, éléments préfabriqués, charpentes métalliques, ...).

Pour ce faire, les services ont élaboré un dossier de consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, en application notamment des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du code des marchés public.

Compte tenu du montant global mis en concurrence, l'appel d'offres donnera lieu à publicité au niveau européen.

Le coût des prestations de contrôle est estimé à 176 000 € HT soit 210 500 € TTC. Cette dépense sera imputée, dans le cadre du budget principal de l'exercice considéré au Chapitre 20-article 2031 – fonction 8220 CRB O400 programme VD 18.

En application des dispositions des articles 21-21.12 et 21-21.13 du C.G.C.T., le dossier de consultation des entreprises est tenu à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir le consulter à la direction Centrale des achats et marchés (13^{ème} étage).

Ainsi nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le dossier de consultation des entreprises et autoriser Monsieur le Président :

- à lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert en application, notamment, des articles 33 alinéa 3, et 57 à 59 du code des Marchés Publics.
- à signer le marché à intervenir avec l'entreprise qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres ouvert, et en cas d'insuccès de cet appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, ou modifié, en application de l'article 59 du Code des Marchés Publics, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-I. 1^{er} alinéa du dit code,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 mars 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. ALAIN DAVID

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
7 AVRIL 2006**